

En 1962, le ministère des Richesses naturelles vendait les grèves aux citoyens de Saint-Denis et de Saint-Louis-de-Kamouraska, par lettres patentes, au prix de \$1 l'arpent. Dorénavant, le prix sera de \$1.50 l'arpent.

Actuellement, l'«aboiteau» est tel qu'il était. Il n'existe pas de plan de construction, pas de devis, pas d'estimation et, surtout, pas d'argent. L'«aboiteau» devrait être construit plus près de la mer et suivant un plan d'ensemble.

Des «aboiteaux» ont été construits, il y a à peu près 50 ans, à l'époque où chacun en construisait une partie à sa manière, alors que le bois ne se vendait pas. Aujourd'hui, le bois est trop cher.

L'«aboiteau» de Saint-Germain permettrait la récupération de 1,000 à 1,200 acres de terre; celui de Saint-André, quelque cent acres; à Notre-Dame-du-Portage, il y aurait aussi quelque chose à faire. A Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Rivière-Ouelle, la récupération serait assez importante, ce qui veut dire que la réalisation du projet, quoique dispendieuse, en vaudrait la peine, à mon sens. Grâce aux machines et aux matériaux dont nous disposons aujourd'hui, ces «aboiteaux» pourraient être construits à des conditions avantageuses. Le conseil de comté est très intéressé et un nombre considérable de cultivateurs le sont également, car la meilleure terre, pour plusieurs, serait là, près du fleuve.

Il est évident qu'il faudra l'aide des pouvoirs publics pour la réalisation de ce projet d'envergure. Je crois qu'il s'agit là d'un domaine où la loi de l'ARDA peut s'appliquer, mais il faut que des décisions soient prises par les autorités responsables. Aux demandes d'aide qui sont faites, on ne peut se contenter de réponses à l'effet qu'une sérieuse considération sera apportée au problème, alors que les résultats et les décisions ne viennent jamais.

J'ai en main une lettre du 21 juillet 1970, du sous-ministre adjoint du ministère de l'Expansion économique régionale, qui dit que cette question sera discutée avec des représentants du ministère de l'Agriculture de la province de Québec. Or, le 2 novembre 1970, le secrétaire de la corporation municipale de la circonscription de Kamouraska recevait du secrétaire particulier adjoint du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du gouvernement de Québec cette réponse que je cite:

Selon les renseignements reçus, je regrette de vous aviser qu'il nous sera impossible de donner suite à votre première résolution relative à la construction de digues fonctionnelles sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. La raison de ce refus s'avère très simple, étant donné que tous les problèmes se rapportant de quelque façon que ce soit au fleuve sont sous la juridiction stricte du gouvernement fédéral.

Alors, je dis aux députés ministériels qu'il est temps d'agir en ce qui regarde le problème d'«aboiteaux» dans la circonscription de Kamouraska.

Le contenu de la résolution qui fait l'objet du débat dit aussi que le gouvernement a contribué à désorganiser les finances des provinces et des municipalités et a porté préjudice aux communautés rurales. On me permettra de signaler que cette désorganisation existe malheureusement depuis longtemps et que plusieurs gouvernements qui se sont succédé à la direction du pays y ont largement contribué. Les défenseurs du système financier corrompu d'aujourd'hui sont responsables de cette situation.

Lors d'une conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa les 14 et 15 janvier 1941, le premier ministre de l'Ontario, l'honorable Mitchell F. Hepburn, a lu un extrait d'une lettre qu'il avait reçue du premier ministre du Canada, le très honorable Mackenzie King, le 2 novembre 1940, et je cite:

Bien que le coût de l'assistance-chômage ait diminué, la guerre a imposé de nouveaux fardeaux tant aux gouvernements qu'aux contribuables. Elle a nécessairement accru la concurrence que se font les gouvernements pour se procurer des revenus et elle a aggravé le chevauchement, l'incommodité et le caractère d'inégalité de notre régime fiscal.

Les choses allaient déjà passablement mal, à ce moment-là.

A la fin de son discours, le premier ministre de l'Ontario disait, en s'adressant aux participants à cette conférence, et je cite:

Vous vous êtes engagés dans tous vos discours à poursuivre la guerre jusqu'au bout, mais, pendant que disparaîtra le régime fiscal actuel, tous les gouvernements seront dans la confusion la plus complète.

L'honorable T. D. Pattullo, premier ministre de la Colombie-Britannique, comme en fait foi la page 42 du rapport de cette conférence, disait ce qui suit:

L'ARGENT, CAUSE DE TOUT LE MAL

C'est l'argent, naturellement, qui est au fond de toute la question. Tandis que les mesures monétaires devraient être fondées sur la capacité de production des Canadiens, cette capacité de production à son tour peut être accrue par des mesures monétaires sages et d'autres moyens.

Un autre premier ministre, celui de l'Alberta, l'honorable William Aberhart,—celui qui avait réussi à mettre de l'ordre dans l'administration financière de cette province—après avoir mentionné les avantages et désavantages à parler le dernier, portait à l'attention des différents chefs de gouvernement les observations suivantes:

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ou la Confédération, ou quel que soit son nom, n'est pas responsable depuis cette époque de la décadence, de la débilite et de la mort que l'on remarque dans l'histoire industrielle de certaines de nos provinces. Je ne crois pas que la Confédération en soit la cause, mais je prétends, monsieur le premier ministre que l'origine des terribles malheurs qui ont affligé les provinces se trouve quelque part. Et je remarque avec tristesse que la même cause existe encore.

Et plus loin, dans le même discours, l'honorable Aberhart disait, et je poursuis la citation:

Quel est en ce moment notre devoir à tous? Cette conférence, est-ce un endroit où l'on distribue des rations ou des pitances, ou bien chacun d'entre nous doit-il prendre tout ce qu'il peut et l'emporter chez lui? Ne s'agit-il pas plutôt d'une conférence où il nous est donné de mettre à contribution pour le plus grand bien de la nation, la sagesse, la perspicacité, la tolérance et le jugement dont nous sommes doués?

N'avons-nous pas aujourd'hui une occasion exceptionnelle de jeter les bases d'un régime tout à fait nouveau de fraternité, de liberté, d'égalité dans la jouissance des avantages matériels et, ce qui importe encore plus, de sécurité financière? Nous sommes réunis ici, très honorable président et messieurs les délégués, afin qu'il devienne possible, dans un avenir assez rapproché, de formuler pour les Canadiens une série de décisions propres à leur assurer la sécurité dans leur vieillesse et le droit d'obtenir en quantité suffisante, les aliments et les vêtements ainsi que le confort de logements commodes et hygiéniques que notre vaste Dominion, pourvu de ressources illimitées, peut leur procurer. Nous sommes ici, je l'affirme, afin d'assurer les moyens de s'instruire à ceux qui désirent étudier, le moyen de se guérir à ceux que mine la maladie, la sécurité et l'affranchissement de toute dette à ceux qui se sont construits des habitations alors qu'ils étaient dans la force de l'âge et qui risquent d'être chassés de leurs foyers lorsque la misère les frappe.